



**Plan d'accessibilité annuel
pour
St. Joseph's Health Care, London
septembre 2008 - août 2009**

Soumis à
Cliff Nordal
Directeur général
Le 30 septembre 2008

Préparé par

Le président du Groupe de travail sur l'accessibilité de SJHC,
Derek Lall

*La présente publication est disponible sur le site Web de St. Joseph's Health Care,
London et, sur demande, en d'autres formats.*

Pour obtenir le rapport au complet, communiquez avec le Service des communications
et des affaires publiques de St. Joseph's.

Résumé

Le 13 juin 2005, la nouvelle *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) a reçu la sanction royale. Aux termes de la *LAPHO de 2005*, le gouvernement provincial sera tenu de collaborer avec la communauté des personnes handicapées ainsi qu'avec les organismes privés et publics à l'établissement conjoint de normes qui devront être mises en oeuvre au cours de périodes d'une durée maximale de cinq ans, et ce, afin d'aboutir, d'ici 20 ans, à un Ontario accessible.

Comme les obligations au titre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) demeurent en vigueur jusqu'à ce que la *Loi* soit abrogée, St. Joseph's Health Care, London est tenu de préparer et de rendre public son septième plan d'accessibilité annuel et de faire rapport sur les réalisations de la sixième année conformément à la *LPHO de 2001*. On s'attend à ce que les exigences du premier pilier sur cinq de la *LAPHO*, soit les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle, entreront en vigueur d'ici 2010. En plus de la mise en oeuvre d'initiatives aux termes de la *LPHO*, en 2009, nous commencerons à élaborer le plan de mise en oeuvre des exigences des Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle et à déterminer l'incidence des normes sur les ressources.

Or, cette *Loi* a pour objet d'améliorer le repérage, l'élimination et la prévention des obstacles auxquels font face les personnes ayant un handicap. Elle oblige les hôpitaux à préparer des plans annuels qui traitent « du repérage, de l'élimination et de la prévention des obstacles pour les personnes handicapées dans les règlements administratifs de l'organisation, le cas échéant, et dans ses politiques, programmes, pratiques et ses services » et de mettre ces plans à la disposition du public.

Le présent rapport constitue le sixième plan annuel (2008-2009) préparé par St. Joseph's Health Care, London (ci-après appelé « SJHC »). Le rapport décrit 1) les mesures qu'a prises SJHC et 2) les mesures que SJHC prendra au cours de l'exercice 2008-2009 pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap qui vivent ou qui travaillent dans les installations de SJHC, ou qui utilisent les services de SJHC, notamment les patients et les membres de leur famille, le personnel, les professionnels de la santé, les bénévoles, les membres de la communauté et pour mieux sensibiliser son personnel aux obstacles auxquels doivent faire face les personnes ayant un handicap.

SJHC est déterminé à améliorer de façon continue l'accès aux installations ainsi que ses politiques, programmes, pratiques et services pour les patients et les membres de leur famille, le personnel, les professionnels de la santé, les bénévoles et les membres de la communauté ayant un handicap; la participation des personnes ayant un handicap à l'élaboration et à l'examen de ses plans d'accessibilité annuels et la prestation de services de qualité à tous les patients et aux membres de leur famille ainsi qu'aux membres de la communauté ayant un handicap.

Le Groupe de travail sur l'accessibilité a repéré un certain nombre d'obstacles pour les personnes handicapées. Les constatations les plus importantes ont rapport à l'accessibilité de nos installations et à la nécessité de sensibiliser la population aux questions touchant l'accessibilité. Cette année, le Groupe de travail mettra l'accent sur l'élimination et la prévention de cinq obstacles.

1. But

Le présent rapport décrit 1) les mesures qu'a prises SJHC et 2) celles que SJHC prendra au cours de l'exercice 2008-2009 pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap qui vivent ou qui travaillent dans les installations de SJHC, ou qui utilisent les services de SJHC, notamment les patients et les membres de leur famille, le personnel, les professionnels de la santé, les bénévoles et les membres de la communauté.

2. Objectifs

Le présent rapport :

1. décrit le processus par lequel SJHC a repéré, éliminé et prévenu, ou repérera, éliminera ou préviendra les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
2. passe en revue les efforts déjà déployés par SJHC pour éliminer les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
3. décrit les mesures que prendra SJHC au cours de l'année à venir pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
4. décrit la façon dont SJHC mettra ce plan d'accessibilité à la disposition du public;
5. précise que SJHC recrutera des membres de tous les emplacements afin de s'assurer que le groupe est représentatif.

5. L'engagement de St. Joseph's Health Care, London envers la planification de l'accessibilité

Les hôpitaux de London se sont engagés à respecter la politique suivante concernant la planification de l'accessibilité :

- Créer des groupes de travail sur l'accessibilité dans les hôpitaux.
- Les membres des groupes de travail sur l'accessibilité devraient être représentatifs du personnel et venir des services pertinents à l'égard de la planification de l'accessibilité, à savoir les ressources humaines, la planification, les communications, la santé et sécurité au travail, la gestion des risques et le développement organisationnel, le CRSM, le bénévolat et les relations avec les patients. Les groupes devraient également compter des membres du personnel clinique de même que des membres du personnel ayant un handicap.

- Faire participer les personnes ayant un handicap à l'élaboration et à l'examen de leurs plans d'accessibilité annuels.
- Examiner les initiatives récentes concernant l'élimination d'obstacles et repérer les obstacles à cibler la prochaine année.
- Autoriser les groupes de travail à préparer un plan d'accessibilité chaque année aux fins d'approbation par les cadres supérieurs.
- Faire approuver le plan d'accessibilité par le conseil d'administration avant le 30 septembre, chaque année.
- St. Joseph's Health Care, London s'est engagé à améliorer la santé. Forts d'une tradition de leadership et de partenariat, nous continuerons à améliorer l'accès à nos installations pour nos patients, les membres de leur famille, les visiteurs, les étudiants, le personnel et les professionnels de la santé.
- Élaborer un plan en 2009 permettant de satisfaire aux 14 exigences énoncées dans les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle afin de pouvoir se conformer à la LAPHO d'ici 2010.

6. Initiatives récentes concernant l'élimination d'obstacles

En 2003, le Groupe de travail sur l'accessibilité de SJHC a préparé un sondage dans le but de documenter les initiatives récentes concernant l'élimination d'obstacles. Les membres du Groupe de travail ont recueilli des renseignements sur les réalisations récentes à cet égard auprès de divers services.

Les initiatives qui suivent ont servi à repérer, à éliminer et à prévenir des obstacles pour les personnes ayant un handicap pendant l'exercice 2008-2009.

a) Journée Bonne Vision - 2009

Brève description : Le comité consultatif de London pour les personnes ayant une déficience visuelle (London Advisory Committee for the Visually Impaired) a organisé une Journée Bonne Vision en 2009 (date à communiquer).

(www.healthyvision.ca) L'atelier d'un jour s'adressera au grand public, aux personnes ayant une déficience visuelle et aux fournisseurs de soins et visera à fournir des renseignements sur divers aspects des maladies de l'oeil et de leur traitement, permettra aux participants d'établir des contacts et présentera des expositions à l'intention de divers groupes éducatifs.

État du projet : *Continu.*

b) Compte courriel pour la signalisation des obstacles aux personnes handicapées

Brève description :

Une ressource pour permettre aux membres du personnel de communiquer les obstacles auxquels ils ou leurs clients ont été confrontés au St. Joseph's Health Care, London. Les soumissions sont acheminées à la personne ou au service approprié et une réponse est fournie au Groupe de travail sur l'accessibilité.

État du projet : Continu

c) Modifications à la salle de bain – CRSM-L – G270

Brève description :

Des modifications ont été apportées à la salle de bain G270 au CRSM-L. Parmi les modifications apportées, mentionnons l'élargissement de la porte, l'ajout d'un siège de toilette surélevé, d'une barre d'appui et d'une douche accessible avec siège rembourré.

État du projet : Achevé

d) Dépliant sur l'accessibilité (Annexe F)

Brève description :

Le Groupe de travail sur l'accessibilité a conçu un dépliant pour renseigner le public et le sensibiliser à la LPHO et à la LAPHO. Le dépliant présente également les responsabilités du Groupe, décrit les obstacles ainsi que la façon dont ils peuvent être repérés et signalés.

État du projet : Continu – La publication du dépliant sur la LPHO a été suspendue; on attend un avis au sujet des communications relatives à la LAPHO.

e) Développement organisationnel et Services d'apprentissage – Éducation / apprentissage

Brève description :

Les personnel du Développement organisationnel et Services d'apprentissage s'est associé à un organisme extérieur en vue d'adapter et d'offrir au personnel quatre ateliers de sensibilisation et d'éducation de deux heures chacun. Les ateliers comprennent la projection de vidéos, des témoignages, la tenue d'exercices de simulation d'un handicap et la remise de documentation sur divers obstacles et besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées.

Objectifs de l'atelier :

- Mieux comprendre les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées
- Examiner les stéréotypes et les attitudes et augmenter la sensibilité à l'égard des personnes handicapées
- Apprendre à favoriser le changement en vue d'améliorer l'accessibilité et l'inclusivité au lieu de travail

Nouvelles mesures législatives : Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)* du ministère des Services sociaux et communautaires – tous les organismes du secteur public doivent se conformer aux exigences de cette loi d'ici le 1^{er} janvier 2010.

Ce programme sensibilisera les participants à l'obligation des organismes d'établir des politiques, pratiques et procédures régissant la fourniture des biens ou des services aux personnes handicapées, y compris une politique sur l'utilisation des appareils ou accessoires fonctionnels. Les organismes doivent faire des efforts raisonnables pour que leurs politiques, pratiques et procédures soient compatibles avec les principes suivants :

- « Les biens ou les services doivent être fournis d'une manière respectueuse de la dignité et de l'autonomie des personnes handicapées
- La fourniture de biens ou de services aux personnes handicapées et aux autres doit être bien intégrée, à moins qu'une mesure de remplacement ne s'impose, soit temporairement ou en permanence, pour permettre à une personne handicapée d'obtenir les biens ou les services, de les utiliser ou d'en tirer profit.
- Les personnes handicapées doivent avoir les mêmes possibilités que les autres d'obtenir les biens ou les services, de les utiliser ou d'en tirer profit. »

Autres obligations législatives :

- Il faut communiquer avec les personnes handicapées d'une manière qui tient compte de leur handicap (par exemple en leur offrant une publication dans un médium différent, tel que le format audio ou braille)

Le programme répondra également à l'obligation suivante :

- Former le personnel offrant des services à la clientèle, les bénévoles et les personnes qui participent à l'élaboration des politiques, pratiques et procédures régissant la fourniture de biens ou de services à la prestation de services aux personnes handicapées.

Dates des ateliers :

- ODA01 – le 16 octobre 2008, 13 h – 15 h, salle R110, Mt. Hope
- ODA02 – le 4 décembre 2008, 13 h – 15 h, salle V222, Parkwood
- ODA03 – le 21 avril 2009, 13 h – 15 h, salle T33, CRSM-L
- ODA04 – le 28 mai 2009, 13 h – 15 h, salle bleue, CRSM-S

Suivez les liens suivants pour obtenir plus de renseignements :

www.mcass.gov.on.ca/mcass/french/pillars/accessibilityOntario/accesson/compliance/customer/comp_custquestions

www.mcass.gov.on.ca/mcass/french/pillars/accessibilityOntario/accesson/compliance/customer/Compliance_Manual.htm

État du projet : Continu

f) Rampe d'accès pour fauteuils roulants – CRSM-S (à l'extérieur du pavillon 2)

Brève description :

Une rampe d'accès a été aménagée devant l'aire des admissions qui auparavant n'était pas accessible aux personnes en fauteuil roulant.

État du projet : *Achevé*

g) Amélioration de l'accessibilité de l'ascenseur – Parkwood

Brève description :

Installation d'équipement dans l'ascenseur et aux paliers pertinents afin de faciliter l'accès à l'ascenseur de diverses façons par les patients et le personnel. L'équipement permettra aux pensionnaires et aux membres du personnel d'atteindre les boutons (sélection des planchers, bouton « ouverture de porte ») et le téléphone d'urgence grâce à une technologie infrarouge sans fil adaptée.

État du projet : *Continu*

h) Rénovations à SJHC

Brève description :

St. Joseph's Hospital a complètement rénové de nombreuses aires cliniques et non cliniques. Les services suivants se sont installés dans leurs nouveaux locaux entre août à octobre 2008.

- Cataractes
- Urologie
- Diabète
- Unités d'hospitalisation
- Archives médicales

Les espaces rénovés comptent de nombreuses caractéristiques qui permettront à nos clients et aux membres de notre personnel d'accéder à nos services plus facilement.

État du projet : *Continu*

i) SJHC – Garage de stationnement

Brève description :

Installation d'un ouvre-porte dans l'aire menant du garage au vestibule d'ascenseur au coin des rues Richmond et Grosvenor.

État du projet : Continu

j) SJHC – Téléphones d'ascenseur

Brève description :

Les téléphones de style plus ancien utilisés dans les ascenseurs au MHCLTC, à SJHC et à l'Hôpital Parkwood ont été remplacés par des modèles mains libres

État du projet : Continu

k) – Affichage

Brève description :

Amélioration des enseignes dans les puits d'escalier à SJHC. Les enseignes permanentes comprendront du texte en braille. Les enseignes dans les couloirs sont terminées. Celles dans les puits d'escalier sont temporaires, les enseignes permanentes devant être livrées dans 4 à 6 semaines.

État du projet : Continu

l) – Salle d'attente 4 (Ivey Eye Institute)

Brève description :

Des améliorations ont été apportées à la signalisation, y compris le recours à des caractères noirs sur un fond jaune.

État du projet : Achevé

m) – zone A3 - SJHC A3 – porte pour accès facile

Brève description :

La porte dans le couloir principal au troisième étage n'était pas accessible aux patients en fauteuil roulant électrique ou en triporteur en raison du système de sécurité pour les patients errants installé à l'Unité de soins à la mère et à l'enfant. Un dispositif d'ouverture automatique sera installé.

État du projet : Continu